

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

A1500-M GLOSS BASE GREY BLUE AFNOR 1625

### Section 1. Identification

A1500-M GLOSS BASE GREY BLUE AFNOR 1625  
13961625B

: **Identificateur de produit**  
: **SDS code**

#### Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

##### Utilisations identifiées

Peinture. Utilisation professionnelle Usage industriel

Toutes les autres utilisations

Solvent borne coating for exterior use.

: **Utilisation du produit**

##### Données relatives au fournisseur

MAPAERO SAS  
10, Avenue de la Rijole CS30098  
09103 PAMIERS Cedex  
France

PSRA\_PAMIERS@akzonobel.com

: **Importateur**  
: **Adresse email de la personne responsable pour cette FDS**  
: **Numéro d'appel d'urgence**

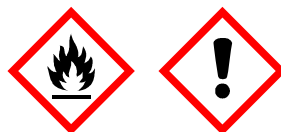
+33 (0)5 34 01 34 01  
+33 (0)5 61 60 23 30

### Section 2. Identification des dangers

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3  
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 3  
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3  
TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUÉ) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3  
TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

: **Classification de la substance ou du mélange**

#### Éléments d'étiquetage SGH



: **Pictogrammes de danger**

Attention  
Liquide et vapeurs inflammables.  
Provoque une légère irritation cutanée.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

: **Mention d'avertissement**  
: **Mentions de danger**

**Date d'édition/Date de révision** : 27-10-2022

**Version** : 1.02

**Date de la précédente édition** : 6-10-2022

1/14

## Section 2. Identification des dangers

### Conseils de prudence

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs. : **Prévention**
- EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. : **Intervention**
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. : **Stockage**
- Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. : **Élimination**
- Aucun connu. : **Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification**

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Mélange : **Substance/préparation**

| Numéro CAS | %         | Nom des composants                                           |
|------------|-----------|--------------------------------------------------------------|
| 54839-24-6 | ≥10 - ≤25 | acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle                           |
| 123-86-4   | ≥10 - ≤25 | acétate de n-butyle                                          |
| 108-65-6   | ≤5        | acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle                          |
| 1330-20-7  | ≤3        | xylène                                                       |
| 108-10-1   | <1        | 4-méthylpentane-2-one                                        |
| 41556-26-7 | <1        | sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)          |
| 85203-81-2 | ≤0.3      | acide hexanoïque, éthyl-2, sel de zinc, basique              |
| 82919-37-7 | ≤0.3      | sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle |
| 77-99-6    | ≤0.3      | propylidynetriméthanol                                       |

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

## Rubrique 4. Premiers secours

### Description des premiers soins nécessaires

- Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. : **Contact avec les yeux**
- Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. : **Inhalation**
- Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. : **Contact avec la peau**

## Rubrique 4. Premiers secours

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

: Ingestion

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Contact avec les yeux

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.

: Inhalation

Provoque une légère irritation cutanée.

: Contact avec la peau

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

: Ingestion

#### Signes/symptômes de surexposition

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

: Contact avec les yeux

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement

: Inhalation

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur

: Contact avec la peau

Aucune donnée spécifique.

: Ingestion

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

: Note au médecin traitant

Pas de traitement particulier.

: Traitements spécifiques

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

: Protection des sauveteurs

### **Voir Information toxicologique (section 11)**

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

: **Moyens d'extinction appropriés**

Ne pas utiliser de jet d'eau.

: **Moyens d'extinction inappropriés**

Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

: **Dangers spécifiques du produit**

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone

monoxyde de carbone

oxyde/oxydes de métal

: **Risque lié aux produits de décomposition thermique**

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

: **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

: **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie**

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

: **Pour les non-secouristes**

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

: **Pour les secouristes**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

: **Précautions pour la protection de l'environnement**

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

: **Petit déversement accidentel**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

: **Grand déversement accidentel**

## Rubrique 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

: **Mesures de protection**

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

: **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

: **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Limites d'exposition                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Nom des composants                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <p><b>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 10/2019). Notes: list of indicative occupational exposure limit values</b></p> <p>STEL: 150 ppm 15 minutes.<br/>STEL: 723 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.<br/>TWA: 241 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.<br/>TWA: 50 ppm 8 heures.</p>                      | acétate de n-butyle                 |
| <p><b>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 2/2017). Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit values</b></p> <p>TWA: 50 ppm 8 heures.<br/>TWA: 275 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.<br/>STEL: 100 ppm 15 minutes.<br/>STEL: 550 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p>  | acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle |
| <p><b>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 10/2019). Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit values</b></p> <p>STEL: 442 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.<br/>STEL: 100 ppm 15 minutes.<br/>TWA: 221 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.<br/>TWA: 50 ppm 8 heures.</p> | xylène                              |
| <p><b>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 10/2019). Notes: list of indicative occupational exposure limit values</b></p> <p>STEL: 208 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.<br/>STEL: 50 ppm 15 minutes.<br/>TWA: 83 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.<br/>TWA: 20 ppm 8 heures.</p>                        | 4-méthylpentane-2-one               |

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

: **Contrôles techniques appropriés**

: **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

#### Mesures de protection individuelle

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

: Mesures d'hygiène

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

: Protection des yeux/du visage

### Protection de la peau

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

: Protection des mains

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques.

: Protection corporelle

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

: Autre protection cutanée

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

: Protection respiratoire

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

### Aspect

|                                                                                                      |                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Liquide.                                                                                             | : État physique                                                  |
| Gris.                                                                                                | : Couleur                                                        |
| Caractéristique.                                                                                     | : Odeur                                                          |
| Non disponible.                                                                                      | : Seuil olfactif                                                 |
| Non disponible.                                                                                      | : pH                                                             |
| Non disponible.                                                                                      | : Point de fusion/point de congélation                           |
| Non disponible.                                                                                      | : Point d'ébullition                                             |
| Vase clos: 28°C (82.4°F)                                                                             | : Point d'éclair                                                 |
| Non disponible.                                                                                      | : Taux d'évaporation                                             |
| Non disponible.                                                                                      | : Inflammabilité                                                 |
| Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1% Seuil maximal: 9.8% (acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle) | : Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité |
| Non disponible.                                                                                      | : Pression de vapeur                                             |

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Plus haute valeur connue: 4.6 (Air = 1) (acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle).  
Moyenne pondérée: 2.6 (Air = 1)

Non disponible.

Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

Non disponible.

Non disponible.

Non disponible.

Cinématique (température ambiante): 1.97 cm<sup>2</sup>/s (197 cSt)

Cinématique (40°C (104°F)): 1.01 cm<sup>2</sup>/s (101 cSt)

Non disponible.

1.27 g/cm<sup>3</sup>

: Densité de vapeur relative

: Densité relative

: Solubilité

: Coefficient de partage: n-octanol/eau

: Température d'auto-inflammabilité

: Température de décomposition

: Viscosité

: Temps d'écoulement (ISO 2431)

: Masse volumique

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

Le produit est stable.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières oxydantes

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

: Réactivité

: Stabilité chimique

: Possibilité de réactions dangereuses

: Conditions à éviter

: Matières incompatibles

: Produits de décomposition dangereux

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Exposition | Dosage             | Espèces | Résultat                | Nom du produit/composant |        |
|------------|--------------------|---------|-------------------------|--------------------------|--------|
| 4 heures   | 390 ppm            | Rat     | CL50 Inhalation Gaz.    | acétate de n-butyle      |        |
| 2 heures   | 6 g/m <sup>3</sup> | Souris  | CL50 Inhalation Vapeurs |                          |        |
| -          | >17600 mg/kg       | Lapin   | DL50 Voie cutanée       |                          |        |
| -          | 1230 mg/kg         | Souris  | DL50 Intra-péritonéal   |                          |        |
| -          | 4700 mg/kg         | cobaye  | DL50 Voie orale         |                          |        |
| -          | 6 g/kg             | Souris  | DL50 Voie orale         |                          |        |
| -          | 3200 mg/kg         | Lapin   | DL50 Voie orale         |                          |        |
| -          | 10768 mg/kg        | Rat     | DL50 Voie orale         |                          |        |
| 4 heures   | 6700 ppm           | Rat     | CL50 Inhalation Gaz.    |                          | xylène |
| 4 heures   | 5000 ppm           | Rat     | CL50 Inhalation Gaz.    |                          |        |
| 4 heures   | 6670 ppm           | Rat     | CL50 Inhalation Gaz.    |                          |        |
| -          | 1548 mg/kg         | Souris  | DL50 Intra-péritonéal   |                          |        |

Date d'édition/Date de révision : 27-10-2022

Version : 1.02

Date de la précédente édition : 6-10-2022

8/14



## Rubrique 11. Informations toxicologiques

|   |             |        |                       |                       |
|---|-------------|--------|-----------------------|-----------------------|
| - | 1548 mg/kg  | Souris | DL50 Intra-péritonéal | 4-méthylpentane-2-one |
| - | 2459 mg/kg  | Rat    | DL50 Intra-péritonéal |                       |
| - | 2119 mg/kg  | Souris | DL50 Voie orale       |                       |
| - | 4300 mg/kg  | Rat    | DL50 Voie orale       |                       |
| - | 4300 mg/kg  | Rat    | DL50 Voie orale       |                       |
| - | 1700 mg/kg  | Rat    | DL50 Sub-cutané       |                       |
| - | 800 mg/kg   | cobaye | DL50 Intra-péritonéal |                       |
| - | 268 mg/kg   | Souris | DL50 Intra-péritonéal |                       |
| - | 400 mg/kg   | Rat    | DL50 Intra-péritonéal |                       |
| - | 1600 mg/kg  | cobaye | DL50 Voie orale       |                       |
| - | 1900 mg/kg  | Souris | DL50 Voie orale       |                       |
| - | 2850 mg/kg  | Souris | DL50 Voie orale       |                       |
| - | 2080 mg/kg  | Rat    | DL50 Voie orale       |                       |
| - | 4600 mg/kg  | Rat    | DL50 Voie orale       |                       |
| - | 13700 mg/kg | Souris | DL50 Voie orale       |                       |
| - | 14000 mg/kg | Souris | DL50 Voie orale       |                       |
| - | 14100 mg/kg | Rat    | DL50 Voie orale       |                       |
| - | 14000 mg/kg | Rat    | DL50 Voie orale       |                       |

### Irritation/Corrosion

| Observation | Exposition     | Potentiel | Espèces | Résultat                   | Nom du produit/<br>composant |
|-------------|----------------|-----------|---------|----------------------------|------------------------------|
| -           | 100 mg         | -         | Lapin   | Yeux - Irritant moyen      | acétate de n-butyle          |
| -           | 24 heures      | -         | Lapin   | Peau - Irritant moyen      |                              |
| -           | 500 mg         | -         | Lapin   | Yeux - Faiblement irritant | xylène                       |
| -           | 87 mg          | -         | Lapin   | Yeux - Irritant puissant   |                              |
| -           | 24 heures 5 mg | -         | Lapin   | Yeux - Irritant puissant   | 4-méthylpentane-2-one        |
| -           | 8 heures 60 UI | -         | Rat     | Peau - Faiblement irritant |                              |
| -           | 24 heures      | -         | Lapin   | Peau - Irritant moyen      | 4-méthylpentane-2-one        |
| -           | 500 mg         | -         | Lapin   | Peau - Irritant moyen      |                              |
| -           | 100 %          | -         | Lapin   | Peau - Irritant moyen      | 4-méthylpentane-2-one        |
| -           | 24 heures      | -         | Lapin   | Yeux - Irritant moyen      |                              |
| -           | 100 UI         | -         | Lapin   | Yeux - Irritant puissant   | 4-méthylpentane-2-one        |
| -           | 40 mg          | -         | Lapin   | Yeux - Irritant puissant   |                              |
| -           | 24 heures      | -         | Lapin   | Peau - Faiblement irritant | 4-méthylpentane-2-one        |
| -           | 500 mg         | -         | Lapin   | Peau - Faiblement irritant |                              |

### Sensibilisation

Non disponible.

### Mutagénicité

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

| Organes cibles                     | Voie d'exposition | Catégorie   | Nom                                 |
|------------------------------------|-------------------|-------------|-------------------------------------|
| Effets narcotiques                 | -                 | Catégorie 3 | acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle  |
| Effets narcotiques                 | -                 | Catégorie 3 | acétate de n-butyle                 |
| Effets narcotiques                 | -                 | Catégorie 3 | acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle |
| Irritation des voies respiratoires | -                 | Catégorie 3 | xylène                              |
| Effets narcotiques                 | -                 | Catégorie 3 | 4-méthylpentane-2-one               |

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

### Danger par aspiration

| Résultat                            | Nom    |
|-------------------------------------|--------|
| DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 | xylène |

Non disponible.

: Informations sur les voies d'exposition probables

### Effets aigus potentiels sur la santé

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Contact avec les yeux

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.

: Inhalation

Provoque une légère irritation cutanée.

: Contact avec la peau

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

: Ingestion

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

: Contact avec les yeux

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement

: Inhalation

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur

: Contact avec la peau

Aucune donnée spécifique.

: Ingestion

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

Non disponible.

: Effets potentiels immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

#### Exposition prolongée

Non disponible.

: Effets potentiels immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

Aucun effet important ou danger critique connu.  
 Aucun effet important ou danger critique connu.  
 Aucun effet important ou danger critique connu.  
 Aucun effet important ou danger critique connu.

: Généralités  
 : Cancérogénicité  
 : Mutagénicité  
 : Toxicité pour la reproduction

## Rubrique 12. Informations écologiques

### Toxicité

| Exposition | Espèces                                                             | Résultat                            | Nom du produit/composant |
|------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 48 heures  | Crustacés - Artemia salina                                          | Aiguë CL50 32 mg/l Eau de mer       | acétate de n-butyle      |
| 96 heures  | Poisson - Lepomis macrochirus                                       | Aiguë CL50 100000 µg/l Eau douce    |                          |
| 96 heures  | Poisson - Pimephales promelas                                       | Aiguë CL50 18000 µg/l Eau douce     |                          |
| 96 heures  | Poisson - Menidia beryllina                                         | Aiguë CL50 185000 µg/l Eau de mer   |                          |
| 96 heures  | Poisson - Danio rerio                                               | Aiguë CL50 62000 µg/l Eau douce     |                          |
| 48 heures  | Crustacés - Cypris subglobosa                                       | Aiguë CE50 90 mg/l Eau douce        |                          |
| 48 heures  | Crustacés - Palaemonetes pugio - Adulte                             | Aiguë CL50 8.5 ppm Eau de mer       |                          |
| 48 heures  | Crustacés - Palaemonetes pugio                                      | Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer     |                          |
| 96 heures  | Poisson - Lepomis macrochirus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage) | Aiguë CL50 15700 µg/l Eau douce     |                          |
| 96 heures  | Poisson - Lepomis macrochirus                                       | Aiguë CL50 20870 µg/l Eau douce     |                          |
| 96 heures  | Poisson - Lepomis macrochirus                                       | Aiguë CL50 19000 µg/l Eau douce     |                          |
| 96 heures  | Poisson - Pimephales promelas                                       | Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce     |                          |
| 96 heures  | Poisson - Carassius auratus                                         | Aiguë CL50 16940 µg/l Eau douce     |                          |
| 96 heures  | Poisson - Pimephales promelas                                       | Aiguë CL50 505000 µg/l Eau douce    |                          |
| 96 heures  | Poisson - Pimephales promelas                                       | Aiguë CL50 540000 µg/l Eau douce    |                          |
| 96 heures  | Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage) | Aiguë CL50 537000 µg/l Eau douce    |                          |
| 21 jours   | Daphnie - Daphnia magna                                             | Chronique NOEC 78 mg/l Eau douce    |                          |
| 33 jours   | Poisson - Pimephales promelas - Embryon                             | Chronique NOEC 168 mg/l Eau douce   |                          |
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna                                             | Aiguë CE50 13000000 µg/l Eau douce  | 4-méthylpentane-2-one    |
| 96 heures  | Poisson - Cyprinodon variegatus                                     | Aiguë CL50 14400000 µg/l Eau de mer |                          |
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna                                             | Aiguë CE50 13000000 µg/l Eau douce  | propylidynetriméthanol   |
| 96 heures  | Poisson - Cyprinodon variegatus                                     | Aiguë CL50 14400000 µg/l Eau de mer |                          |

### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

| Potentiel | FBC        | LogP <sub>ow</sub> | Nom du produit/composant                       |
|-----------|------------|--------------------|------------------------------------------------|
| faible    | -          | 0.76               | acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle             |
| faible    | -          | 2.3                | acétate de n-butyle                            |
| faible    | -          | 1.2                | acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle            |
| faible    | 8.1 à 25.9 | 3.12               | xylène                                         |
| faible    | -          | 1.9                | 4-méthylpentane-2-one                          |
| élevée    | 60960      | -                  | acide hexanoïque, éthyl-2,                     |
| faible    | <1         | -0.47              | sel de zinc, basique<br>propylidynetriméthanol |

## Rubrique 12. Informations écologiques

### Mobilité dans le sol

Non disponible.

: Coefficient de répartition  
sol/eau ( $K_{oc}$ )

Aucun effet important ou danger critique connu.




: Autres effets néfastes

## Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

: Méthodes d'élimination

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

| IATA                                                                                     | IMDG                                                                                     | UN                                                                                         |                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| UN1263                                                                                   | UN1263                                                                                   | UN1263                                                                                     | Numéro ONU                                   |
| PAINT                                                                                    | PEINTURES                                                                                | PEINTURES                                                                                  | Désignation officielle de transport de l'ONU |
| 3<br> | 3<br> | 3<br> | Classe(s) de danger pour le transport        |
| III                                                                                      | III                                                                                      | III                                                                                        | Groupe d'emballage                           |
| No.                                                                                      | Non.                                                                                     | Non.                                                                                       | Dangers pour l'environnement                 |

Urgences F-E, \_S-E\_

: IMDG

**Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

: Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

: Transport en vrac conformément aux instruments IMO

## Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

### Liste d'inventaire

|                                                                                                                                                                                 |                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Indéterminé.                                                                                                                                                                    | : <b>Australie</b>           |
| Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances). | : <b>Canada</b>              |
| Indéterminé.                                                                                                                                                                    | : <b>Chine</b>               |
| Indéterminé.                                                                                                                                                                    | : <b>Europe</b>              |
| <b>Inventaire du Japon (ENCS):</b> Indéterminé.                                                                                                                                 | : <b>Japon</b>               |
| <b>Inventaire du Japon (ISHL):</b> Indéterminé.                                                                                                                                 |                              |
| Indéterminé.                                                                                                                                                                    | : <b>Nouvelle-Zélande</b>    |
| Indéterminé.                                                                                                                                                                    | : <b>Philippines</b>         |
| Indéterminé.                                                                                                                                                                    | : <b>République de Corée</b> |
| Indéterminé.                                                                                                                                                                    | : <b>Taiïwan</b>             |
| Indéterminé.                                                                                                                                                                    | : <b>Thaïlande</b>           |
| Indéterminé.                                                                                                                                                                    | : <b>Turquie</b>             |
| Indéterminé.                                                                                                                                                                    | : <b>États-Unis</b>          |
| Tous les composants sont actifs ou exemptés.                                                                                                                                    | : <b>Viêt-Nam</b>            |
| Indéterminé.                                                                                                                                                                    |                              |

## Rubrique 16. Autres informations


### Historique

|                 |                                          |
|-----------------|------------------------------------------|
| 1 Novembre 2022 | : <b>Date d'impression</b>               |
| 27 Octobre 2022 | : <b>Date d'édition/Date de révision</b> |
| 6 Octobre 2022  | : <b>Date de la précédente édition</b>   |
| 1.02            | : <b>Version</b>                         |
|                 | : <b>Unique ID</b>                       |
|                 | : <b>Légende des abréviations</b>        |

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 FBC = Facteur de bioconcentration  
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
 IATA = Association international du transport aérien  
 CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
 LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau  
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
 N/A = Non disponible  
 SGG = Groupe de séparation  
 NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour déduire la classification

| Justification               | Classification                                                                                          |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'après les données d'essai | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3                                                                     |
| Méthode de calcul           | CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 3                                                      |
| Méthode de calcul           | TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 |
| Méthode de calcul           | TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3                                   |
| Méthode de calcul           | TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3                                |

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente. 

### Avis au lecteur

|                                        |              |                |        |
|----------------------------------------|--------------|----------------|--------|
| <b>Date d'édition/Date de révision</b> | : 27-10-2022 | <b>Version</b> | : 1.02 |
| <b>Date de la précédente édition</b>   | : 6-10-2022  |                | 13/14  |

## Rubrique 16. Autres informations

Pour usage professionnel uniquement.

**NOTE IMPORTANTE:** Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.